



Commune :  
VEIGY-FONCENEX (293)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1752V  
Document vérifié et numéroté le 26/11/2024  
A Bureau Antenne de THONON LES BAINS  
Par DUPRET STEPHANE  
GEOMETRE DU CADASTRE  
Signé

Centre Des impôts Foncier de BONNEVILLE  
45 Rue Pierre de Coubertin  
BP 131  
74136 BONNEVILLE  
Téléphone : 04.50.97.19.01  
cdf.bonneville@dgfip.finances.gouv.fr

# DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
  - B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
  - C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....
- Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la remise 6463.  
..... le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section : E  
Feuille(s) : 000 E 04  
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 26/11/2024  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par 4651 Canel (2)  
Réf. :  
Le 26/11/2024

*Modification selon les enoncés d'un acte à publier*

